AFFICHAGE

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

2 POSTES EN REMPLACEMENT

P-1415-007

ORTHOPHONISTES

Deux postes, EN REMPLACEMENT, à temps plein de : Orthophonistes sont disponibles au lieu suivant: Services éducatifs, ou établissements de la Commission scolaire.

Description du poste et qualifications requises	Conformément à la description de tâche ci-jointe et aux qualifications requises.
Durée de la semaine régulière de travail	35 heures/ semaine
Date d'entrée	**Dès que possible**
Traitement et bénéfices marginaux	De 41 018 à 75 729 $ /an selon les qualifications et l'expérience et en conformité avec la convention collective P1.

Toute candidature doit être acheminée au Service des ressources humaines uniquement par courrier électronique à l'adresse suivante: **aff.professionnel@csdgs.qc.ca** et ce avant 16h00 le **:**

13 février 2015

Il est à noter que seules les candidatures acheminées par courrier électronique seront retenues. Vous pouvez obtenir un soutien technique du Service des ressources humaines pour acheminer votre candidature par courrier électronique en vous adressant à Madame Carole Dumouchel, au (514) 380-8899, poste 3916.

La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries applique un programme d'accès d'égalité en emploi pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées.

NOTE: AUCUN ACCUSÉ DE RÉCEPTION NE SERA ÉMIS

27 janvier 2015

ORTHOPHONISTE OU AUDIOLOGISTE

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi d'orthophoniste ou d'audiologiste comporte plus spécifiquement le dépistage et l'évaluation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles de l'audition, du langage, de la parole et de la voix et la détermination d'un plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie dans un but de prévention, réadaptation ou rééducation.

L'orthophoniste ou l'audiologiste s'assure de la mise en oeuvre du plan de traitement et d'intervention.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

L'orthophoniste ou l'audiologiste analyse les besoins de l'élève qui présente des problèmes au plan de la communication. Elle ou il analyse et interprète les renseignements recueillis dans le but d'évaluer les troubles de l'audition, du langage, de la voix et de la parole et de déterminer un plan de traitement adapté aux capacités de l'élève en tenant compte de ses besoins personnels et environnementaux.

Elle ou il élabore un plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie adapté aux capacités de l'élève en tenant compte de ses besoins personnels et environnementaux.

Elle ou il participe à l'élaboration et la mise en application du service d'orthophonie ou d'audiologie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle ou il contribue à la planification, la réalisation ou la supervision des activités en vue de prévenir l'apparition de problèmes de communication ou dépister les difficultés de communication, en complémentarité avec les autres intervenantes et intervenants impliqués.

Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, le plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle ou il intervient auprès des groupes classes ou des groupes d'élèves présentant des difficultés communes ou auprès d'élèves présentant des problématiques particulières afin de faciliter leurs apprentissages et leur insertion sociale.

Elle ou il conseille et soutient l'enseignante ou l'enseignant et lui explique la nature des difficultés de communication de l'élève de façon à ce qu'elle ou il puisse adapter son enseignement et le matériel éducatif utilisé; elle ou il l'informe de l'impact de ces difficultés surles apprentissages et l'adaptation sociale de l'élève ou du groupe; elle ou il voit à l'élaboration et à l'adaptation de matériel éducatif existant; elle ou il contribue au choix de moyens d'aide à la communication orale.

Elle ou il soutient et outille les membres de la famille et les autres intervenantes et intervenants scolaires; elle ou il fournit les conseils pertinents en vue de développer chez ces derniers des attitudes et des habiletés favorisant le développement de la communication de l'élève; elle ou il

planifie, organise et anime des activités de formation, d'information et de sensibilisation concernant les difficultés de communication.

Elle ou il établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires; elle ou il communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait des recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

QUALIFICATIONS REQUISES

Être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.